



Interventions de Patrick COTREL, Bernard AUNETTE, Régine BLOND et Florence FEVRIER au nom du groupe d'opposition

Ordre du jour réduit et rapidité sont les deux caractéristiques de ce Conseil municipal marqué par l'absence de M. Brasselet. Il y avait cependant urgence à prendre des décisions, comme par exemple la création de la ZAC de la Minais modifiée.

Bonne lecture !

Patrick COTREL, porte parole du groupe

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclarations préalables :

Dans son introduction, M. Le Morzadec a donné des nouvelles de M. Brasselet : après 3 semaines d'hospitalisation, il est rentré chez lui pour une convalescence d'une durée encore indéterminée. Pendant ce temps, M. Le Morzadec assurera l'intérim en collaboration avec les Adjointes « dans un esprit d'unité et de travail collectif ». Il a ensuite présenté les principaux points de l'ordre du jour et donné quelques informations : c'est au tour de Sainte-Luce de recevoir les éventuels rassemblements des gens du voyage sur l'agglomération, sur un terrain en bord de Loire ; les travaux de réhabilitation de la zone de la Verdure par Nantes Métropole ont commencé ; les travaux de réfection du local du yoga ont débuté et devaient être terminés pour la rentrée ; la fête des feux de l'été aura lieu le 30 juin sur le thème de la place de l'homme dans l'univers ; les plans tranquillité vacances et de prévention canicule vont être mis en place.

Patrick COTREL : Je voudrais tout d'abord me joindre à M. le Morzadec pour souhaiter à M. Brasselet une meilleure santé et un prompt rétablissement. Il me semble traduire là le sentiment général.

Alors que l'ensemble des français a donné une nette préférence à Nicolas Sarkozy (53%), les électeurs lucéens se sont majoritairement prononcés en faveur de **Ségolène Royal : 56,54%**. (...)

Commentaire plus général : Dans les grandes échéances nationales, la gauche a

gagné lorsqu'elle a su rassembler largement et créer un large mouvement d'entraînement de toutes ses composantes, par une négociation programmatique préalable. Ce fut le cas en 1981, ou plus près de nous en 1997 ou aux régionales de 2004.

Mais en contradiction avec cette leçon de l'échec de 2002, une campagne sur le « vote utile » a été développée, bien servie par le matraquage des sondages. Cela a eu pour effet de favoriser l'émergence du pôle UDF et de déplacer tout le vote vers la droite au premier tour. Mais cette stratégie rencontre une limite : l'absence de réserve au second tour. La diabolisation de l'adversaire n'est pas suffisante pour gagner.

Le nouveau gouvernement : L'ouverture de ce gouvernement à des personnalités de gauche est une opération très adroite (en un seul mot) à la veille des élections législatives. Cela vise à faire tomber les craintes suscitées par une campagne de Nicolas Sarkozy très marquée à droite (en deux mots) pour aller chercher les voix d'extrême droite(...) Est-ce suffisant pour nous rassurer ? Nous ne le pensons pas, car la nomination de quelques ministres ne fait pas le contenu d'une politique.

Au-delà de la nomination de M. Kouchner au ministère des affaires étrangères, quelle va être l'action de la France au Darfour ? Pour la défense des droits humains ? Quel positionnement de la France par rapport aux USA ?

La création d'un grand ministère de l'environnement, du développement durable, de l'énergie et des transports est un geste intéressant. Mais va-t-on arrêter la construction d'autoroutes et de l'aéroport de Notre Dame des Landes au profit d'investissements sur le transport ferroviaire, le ferroutage et les autoroutes de la mer ? Va-t-on interdire la culture des OGM en plein champ ? Va-t-on renoncer à construire l'EPR et investir massivement dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables ? La nomination de M. Martin Hirsch comme Haut Commissaire est un signe intéressant, mais quelle réelle politique de lutte contre la pauvreté va-t-elle être appliquée, alors que de nombreux cadeaux pour les plus riches ont été annoncés ?

Ce sont les actes et les politiques qui comptent ; pas le nom des ministres. Or, les politiques annoncées tout au long de la campagne sont inquiétantes et il convient de rester très vigilant. C'est la nécessité de cette vigilance qui doit s'exprimer au cours de la campagne des législatives par un vote en faveur des candidats des écologistes et de la gauche.

Cela n'épuise pas, bien entendu, le travail que nous devons faire collectivement pour ne pas reproduire le troisième échec de suite à l'élection présidentielle.

Nous aurons à travailler sur un projet de société et le rassemblement autour de ce projet : les deux choses ne peuvent être séparées, car un projet élaboré par les seuls états major des partis politiques ne permet pas à la gauche et aux écologistes de gagner.

De plus, ce travail prioritaire sur le contenu du projet est la seule manière de mobiliser plus largement que les frontières traditionnelles et de donner un souffle qui dépasse les étiquettes et les clivages anciens.

Bernard AUNETTE : A l'issue de ce 2em tour des Présidentielles on peut faire 2 constats : la participation des Français pour ce scrutin a été exceptionnelle et la population a montré un réel intérêt pour le débat politique.

Les Français ont choisi un projet de société libérale et sécuritaire en élisant le président Sarkozy. Nous sommes des démocrates et des républicains, nous acceptons ce vote. Pour autant nous n'approuvons ni les idées, ni les projets ni le programme de la droite libérale et républicaine et nous restons des adversaires acharnés de cette politique dans le respect des règles démocratiques ; Les prochaines législatives seront donc un moment privilégié pour un nouveau débat politique.

Une grande satisfaction cependant avec la victoire de Ségolène Royal sur le territoire de Nantes Métropole , sur le Canton de Carquefou et surtout à Ste Luce où la Gauche reste largement majoritaire avec plus de 56% . C'est un socle électoral important pour la préparation des prochaines échéances électorales locales.

Je ne terminerai pas mes propos sans avoir une pensée pour Mr Brasselet, en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Lors de notre dernière rencontre sur les affaires lucéennes concernant le Conseil Général, il m'avait informé des ses soucis de santé.

Point 1.1 Création de quatre logements à la gendarmerie

Bernard AUNETTE : Lors de la DM1 de mars 2007, le Conseil général a suspendu son dispositif d'aide au financement des casernes de gendarmerie. Depuis 1968, le Conseil général apportait son aide aux communes et syndicats intercommunaux réalisant des travaux de construction ou d'extension de leur caserne de Gendarmerie.

La subvention accordée représentait tout ou partie du différentiel entre les annuités de l'emprunt contracté à cet effet et le montant du loyer versé par le Ministère
Ainsi les travaux devaient être obligatoirement

financés par voie d'emprunt et en 2006 le montant de l'aide représentait 350 000€. Ce dispositif devenait obsolète et ne relevait plus des compétences départementales Depuis la nouvelle loi d'orientation et de sécurité intérieure (LOPSI août 2002) La diversification des modes de constructions permettant l'intervention d'opérateurs privés, l'aide du Département n'est plus aujourd'hui justifiée dans un domaine d'intervention qui relève de la compétence de l'État. Cependant les dossiers en cours, pour les quels un accord de principe a déjà été donné seront honorés : Bouguenais, Vertou, Le

Pellerin, Savenay, Ste Luce pour 4 logements et St Philibert de Grand lieu.

De plus la possibilité de verser le solde des anciennes opérations en une seule fois sera

étudier sous réserve d'un accord des maîtres d'ouvrages concernés pour un montant global de 4.42 M€. Affaire à suivre.

Point 1.4 Plan communautaire de réduction des consommations de pesticides

Florence FEVRIER : Nous approuvons, bien entendu, cette charte et son adoption par la commune de Sainte-Luce.

Les communes signataires de cette charte s'engagent sur 5 points en adoptant une démarche qui devrait tendre vers le « Zéro » désherbant. Ces points sont déclinés en 5 engagements. Si certains sont déjà mis en application à Sainte-Luce (par exemple l'implication des Agents municipaux), d'autres sont à développer : notamment les engagements 2 et 3 (information des citoyens sur les enjeux en matière de santé ; communication sur les objectifs, les techniques, ...). Ces engagements nécessitent donc des moyens, si on veut obtenir des résultats et un réel changement des pratiques de désherbage.

Pour l'agglomération, le groupe de suivi de l'agenda 21 assurera le pilotage et le suivi de cette action.

A Sainte-Luce, quels moyens vont être mis en œuvre en terme d'information, de sensibilisation des citoyens pour inciter à un vrai changements des pratiques ?

Nous avons enregistré qu'un plan de désherbage différencié allait être élaboré.

Mais il subsistera des espaces à désherber. Dans ce cas, quelle méthode de désherbage alternative allez-vous utiliser ?

Réponse de M. Vasserot : nous allons d'abord faire une carte des espaces naturels, de façon à définir un plan de désherbage différencié. Les points 2 et 3 de la charte (sensibilisation des partenaire et de la population) devront être mis en œuvre rapidement.

Point 1.5 ZAC de la Minais – dossier de création

Patrick COTREL : Vous le savez, nous avons globalement approuvé cette ZAC et nous avons exprimé notre satisfaction sur la conception globale de l'aménagement de l'espace (notion de parc cet de coulée verte), sur le taux de logements sociaux, sur la prise en compte d'un référentiel « Habitat et Environnement » et la prévision d'implantation d'équipements publics. Nous voterons pour cette création. Mais je voudrais rappeler les réserves que nous avons émises en mars à l'occasion du bilan de la concertation : la question de la desserte de cette

zone (et de la commune dans son ensemble) par les transports en commun est insuffisamment prise en compte dans le PLU, d'autant que la zone des Islettes va voir se construire plus de 500 logement en même temps. D'ailleurs, les réunions de concertation ont largement montré que ce soucis est largement partagé par la population.

Réponse de M. Vasserot : je suis d'accord avec vous, mais le PLU ne peut énoncer que des intentions. Nous allons relancer Nantes Métropole sur ce point.

Point 1.6 Suppression de la ZAC du Patisseau

Patrick COTREL : demande un bilan financier de cette ZAC

Réponse de la majorité : tout à fait d'accord pour faire ce bilan lors du prochain Conseil.

Point 2.1 Vente des billet de spectacle par internet

Patrick COTREL : En règle générale, les organisateurs de spectacles donnent cette possibilité de paiement par internet, avec l'espoir que l'augmentation du nombre de réservations viendra compenser le surcoût engendré par le système. Ici, vous prévoyez une majoration du prix du billet de 1,5€. Ne croyez vous pas que c'est un

peu exagéré ? Accepterez-vous de réexaminer ce surcoût au vu d'un bilan du système dans un an, par exemple ?

En réponse, M. Bricard explique que chaque paiement par internet va coûter 0,22€ et que le dispositif d'interface avec la billetterie implique une cotisation annuelle de 100€. Mais M. Le Morzadec est d'accord pour faire un bilan dans un an.

Point 3.1 tarifs de location de Ligéria en 2007-2008

Patrick COTREL : Je pense que les locations externes de cette salle sont surtout le fait d'entreprises ou d'associations. Cela peut effectivement apporter quelques ressources permettant de compenser partiellement les frais de fonctionnement. Pourriez vous nous donner des éléments de bilan de ces locations externes ?

M. Bricard donne quelques informations : Ligéria a été occupée pendant 182 jours de l'année qui se répartissent ainsi : 14% de locations d'entreprises, 35% pour des associations lucéennes, 18% pour des réunions municipales, 20% pour la saison culturelle et 13% pour des opérations d'entretien.

Point 3.2 Tarif des spectacles à Ligéria en 2007-2008

Régine BLOND : Nous constatons une baisse des tarifs ce qui permettra un meilleur accès aux spectacles choisis par le service culturel de la mairie. Nous n'avons pas connaissance du coût des spectacles proposés. Aussi nous nous abstiendrons sur ce point à l'ordre du jour.

Point 3.3 Tarif des location des salles municipales en 2007-2008

Patrick COTREL : L'augmentation des tarifs de 1,8% ne pose pas de problème. Mais depuis 2004, vous avez instauré des forfaits de nettoyage et de chauffage qui alourdissent de façon très importante des locations pour les lucéens. Par exemple, pour la salle Renée Losq, cela double le prix de location de la demi journée ou de la soirée (106,87€ de location, 105,81€ de forfait nettoyage-chauffage). Que vous fassiez une retenue sur la caution si la salle vous est rendue en mauvais état, cela ne serait pas choquant. Mais le rôle d'une municipalité est quand même de rendre service aux associations (vous le faites), mais aussi aux citoyens. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Point 3.8 Création de postes pour des emplois saisonniers ou occasionnels

Régine BLOND : Monsieur le Morzadec, Nous avons lu dans le tableau des effectifs transmis lors du conseil du 26 mars 2007 le chiffre de 5 animateurs en CDI couvrant le secteur du Clsh et du secteur jeunesse.

Nous sommes surpris du nombre important de postes « saisonniers » annoncés. Les emplois saisonniers sont ouverts que lors de l'augmentation des effectifs enfants et jeunes durant les vacances scolaires et non chaque mois comme cela est prévu dans votre tableau. Ces emplois à temps partiel sur certaines périodes d'activité doivent aussi être pérennisés et annualisés pour ne pas ajouter à la précarisation. Une étude devrait être faite pour déterminer la possibilité d'emplois annualisés et sécurisés. La rotation du personnel nuit certainement à la qualité du service rendu. Nous pensons qu'un effort doit être fait pour créer des emplois pérennes dans ce secteur d'activité. Aussi, nous nous abstiendrons sur ce point à l'ordre du jour.